

Holy-Dis

Exercice clos le 30 juin 2010

**Attestation du commissaire aux comptes
sur le montant global des rémunérations versées aux personnes
les mieux rémunérées.**

ERNST & YOUNG Audit

Holy-Dis

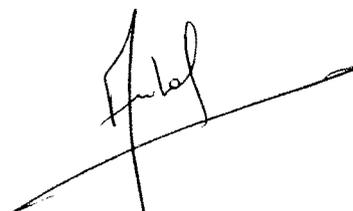
Exercice clos le 30 juin 2010

Attestation du commissaire aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à € 625.657, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Paris-La Défense, le 26 novembre 2010

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Any Antola

HOLY-DIS
Société anonyme au capital de 501.342 euros
Siège social : 14-30, rue de Mantes, 92700 Colombes
348 366 535 R.C.S. Nanterre

CERTIFICATION ETABLIE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115
DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 30 juin 2010

Je soussigné Bruno DELHAYE, Président-Directeur Général de la société Holy-Dis, société anonyme au capital de 501.342 euros, dont le siège social est sis : 14-30 rue de Mantes, 92700 COLOMBES,

certifie que le montant des rémunérations, indemnités et allocations diverses, avantages en nature ou remboursements de dépenses à caractère personnel alloués au cinq personnes les mieux rémunérées s'établissent, pour l'exercice 2009/2010, à :

625.657 €

Certifié sincère et véritable,

Le 03 novembre 2010



Bruno DELHAYE
Président-Directeur Général